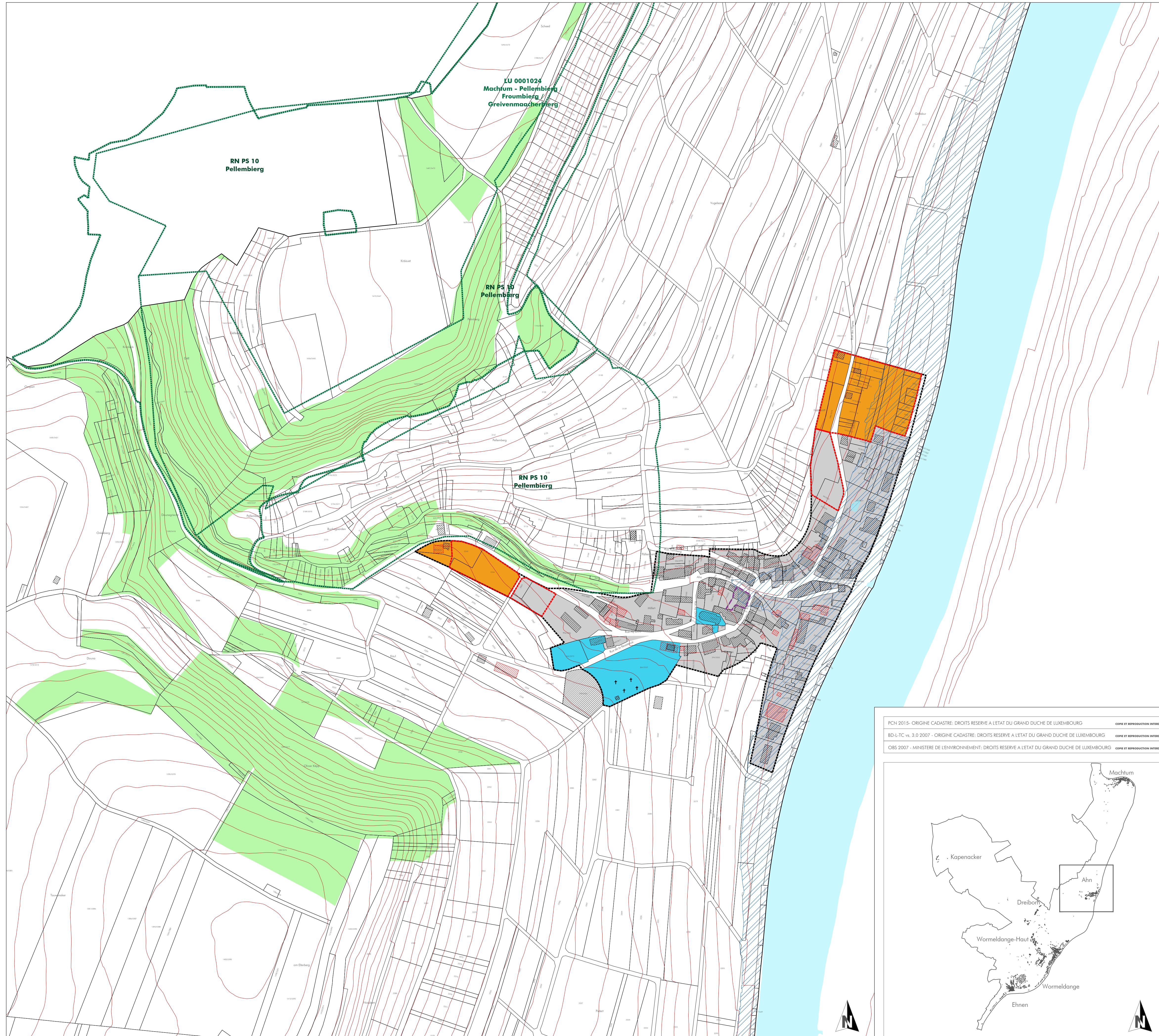


Plan d'aménagement général en vigueur - Localité d' Ahn



FOND DE PLAN

- Composé sur la base du PCN 2015, de la BD-L-TC vs. 3.0 2007, de l'Orthophoto 2013
- Limite communale
 - Limite parcellaire
 - ▨ Bâtiment existant: PCN (vs. 2015) | BD-L-TC vs. 3.0 (vs. 2007)
 - ▨ Bâtiment supplémentaire à titre indicatif: Inventaire de forçan (en 2015), DCP 2013.
 - River/Ruisseau | Ruissseau souterrain ou temporaire
 - Surface hydro-terrestre permanente
 - Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

ZONES DE BASE

- Périmètre d'agglomération
- Orange Zone mixte à caractère rural (Art. 5)
- Yellow Zone résidentielle (Art. 6)
- Grey Zone centrale (Art. 8)
- Blue Zone d'activités économiques (Art. 11)
- Blue Zone de bâtiments et d'équipements publics (Art. 13)
- Green ZLSS Zones de loisirs sans séjour (Art. 34)
- Light Green Zone de verdure (Art. 14)
- Light Green Zone forestière (Art. 16) Source: CBS 2007, H&L
- White Zone rurale (Art. 16)

ZONES SUPERPOSÉES

- ▨ Projet d'aménagement particulier approuvé
- ▨ Zone soumise à un projet d'aménagement particulier (Art. 12)
- ▨ Zone à prescriptions spécifiques (Art. 7)
 - ▨ Zone résidentielle à prescriptions spécifiques - Ehenen
 - ▨ Zone mixte à caractère rural à prescriptions spécifiques - Kapenacker
 - ▨ Zone mixte à caractère rural à prescriptions spécifiques - Deysermillen
 - ▨ Zone centrale à prescriptions spécifiques - Ehenen
- ▨ Zone inondable (TIMIS EHQ) Source: MEDU - Administration de la gestion de l'eau, défilé en 2013 selon le Directive 2007/60/CE

INFRASTRUCTURES

- Routes
- ▨ Accès routier indicatif
- Chemin piétonnier existant
- Chemin piétonnier projeté

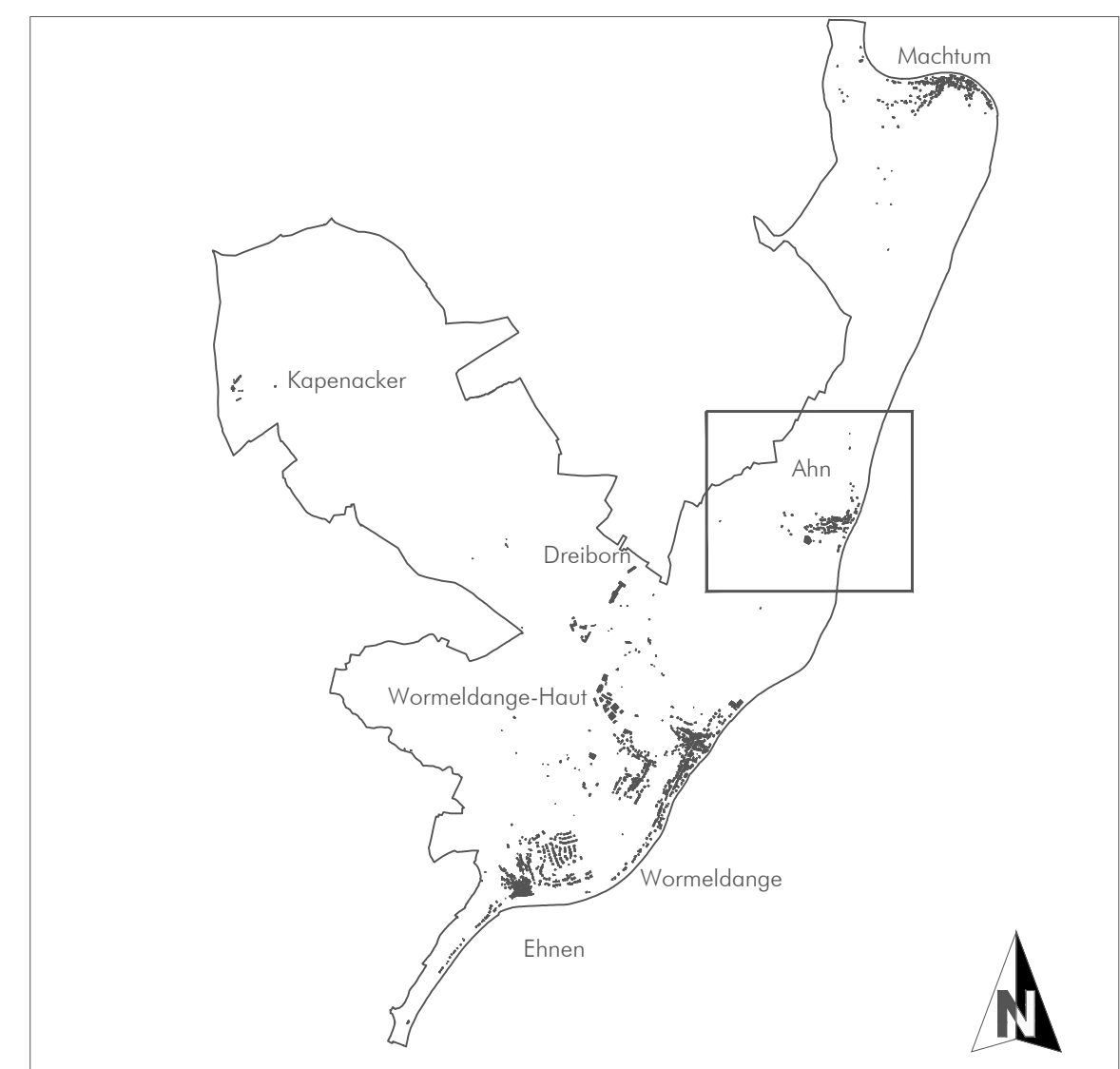
ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS LÉGALES, RÉGLEMENTAIRES OU ADMINISTRATIVES SPÉCIFIQUES RELATIVES

- ▨ à la protection de la nature et des ressources naturelles
 - zone Natura 2000 "Habitats" - LU0001024 Source: MEDU, février 2010
 - zones protégées au Grand-Duché du Luxembourg
 - PS 09 "Kelsboach" Source: RGD 03.08.1998
 - PS 10 "Pellemberg" (Art. 18) Source: RGD 30.09.2005
- ▨ à la protection des sites et monuments nationaux Source: Liste 55481 08.01.2015

INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES (à titre indicatif)

- ▨ Délimitation modification ponctuelle du PAG

PCN 2015 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES
 BD-L-TC vs. 3.0 2007 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES
 CBS 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT: DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES



Ref. n°:	
Saisine du Conseil Communal	-
Avis de la Commission d'Aménagement	-
Vote du Conseil Communal	-
Approbation du Ministre de l'Intérieur	-
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	-

Concept Conseil Communication
 en urbanisme, aménagement du territoire et environnement
 CO3 s.à r.l.
 3, bd. de l'Alzette
 L-1124 Luxembourg
 Tel: (+352) 26 68 41 29
 Fax: (+352) 26 68 41 27
 Mail: info@cc3.lu

Maître d'ouvrage: Administration communale de Wormeldange

Projet: Plan d'Aménagement Général

Objet: PAG en vigueur - Localité d' Ahn

Modifications	de	Date	Indice

Echelle: 1 / 2.500 Plan n°: 0612_pag-e.v. Ah
 Indice: Date: 23.04.2015
 Élaboré: M. Schaaf Contrôlé: M. Schaaf Validé: U. Truffner
DOCUMENT DE TRAVAIL
Chaque modification est indiquée par un numéro de modification et une date. Les modifications sont indiquées par un numéro de modification et une date. Les modifications sont indiquées par un numéro de modification et une date.